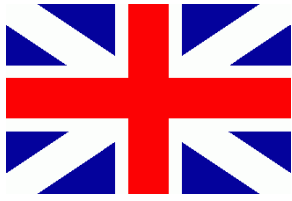


LA « SECTION EUROPÉENNE »





Section Euro. Anglais



Section Euro. Espagnol

LES ATOUTS DE LA SECTION EUROPEENNE

- ☞ Acquérir des **compétences linguistiques** dans le domaine professionnel
- ☞ Favoriser une **ouverture culturelle** sur le pays d'accueil et sur la citoyenneté européenne
-  ☞ Obtenir la « **Mention européenne** » inscrite sur le **diplôme** du baccalauréat : l'élève doit obtenir 12/20 à l'épreuve écrite d'anglais LV1, et 10/20 à l'épreuve orale spécifique de la Section européenne (attention ! cette mention n'est pas accessible à la section « Esthétique »).
-  ☞ Acquérir une expérience professionnelle originale grâce à la possibilité de réaliser un **stage à l'étranger** (Angleterre ou Espagne), à la fin de l'année de 1^{ère} BAC ; l'élève obtiendra alors l'**attestation** officielle "**EuroMobiPro**" (attestation accessible à la section « Esthétique »)

LE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION EUROPÉENNE

La Section européenne représente **2 heures de cours supplémentaires** par semaine :

1 heure de DNL

La **Discipline Non Linguistique**, c'est un **cours** avec le professeur **de Vente** qui reprend des aspects de son enseignement professionnel, mais en Anglais ou en Espagnol. La DNL permet l'apprentissage d'un vocabulaire technique et la maîtrise de situations professionnelles en lien avec le métier, en langue étrangère.

1 heure de pratique de la langue

Il s'agit d'un cours avec le professeur d'Anglais ou d'Espagnol qui approfondit les compétences des élèves, essentiellement à l'oral, sur des supports liés à la DNL c'est-à-dire à l'enseignement de la Vente.

